

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR 17 juin 2023

La réunion du CD s'est tenue à Lyon (Hotel Campanile, Part-Dieu)

### Comité directeur (23 membres)

#### ✓ Présents (13)

Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Pierre Braems, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Président), Yves Dupin (APL), Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac, Dominique Jean (APL), Michel Joulot (Secrétaire), Bénédicte Lavaut (CNK), Sonia Ouldali, Thomas Sénac (CNP).

#### ✓ Absents ayant donné leur pouvoir (7)

Clarisse Bouchard, donne pouvoir à Yves Dupin,  
Jean-Louis Debiée (CND), donne pouvoir à Jean-Louis Coste,  
François Duchesne-De-Lamotte (Médecin fédéral), donne pouvoir à Jean-Claude Bénintende,  
Evelyne Falaix (CNCV), donne pouvoir à Michel Joulot,  
Jean-François Fauchier en visio, donne pouvoir à Jean-Louis Coste,  
Éric Irvoas, donne pouvoir à Yves Dupin,  
Christophe Lafon, donne pouvoir à Thomas Sénac

#### ✓ Absents (3)

Michel Appriou (CNB),  
Nancy Bergé,  
Philippe Moreau,

**Nombre de présents et représentés : 20**

### Invités

Bruno Ferry-Wilczek, Fabrice Levoyer, Gilbert Veber (com. Tracté), Gérard Vieux.

### Direction technique nationale :

Yves Goueslain (Directeur technique).

### Secrétariat :

Sophie Maurel et Claude Beaumont.



## Rappel ordre du jour

*Début de réunion : 9h00.*

	Sujet	Type	Intervenant(s)
1.	Point du président	Information	J.L. Coste
2.	Tableau de bord : licences	Information	S. Maurel
3.	Évolution des statuts et règlements	Information	B. Ferry-Wilczek
4.	Mission "sécurité en pratique encadrée"	Information	F. Levoyer (invité)
5.	Organisation du congrès 2023	Information	M. Joulot
6.	Suite signature convention rapaces	Information	S. Ouldali
7.	Engagements écoresponsables MJS	Information	S. Ouldali
8.	Premier retour sur championnat du Monde Parapente	Information	Y. Goueslain
9.	Retour info sur commission PSF/ANS	Information	Y. Goueslain
10.	Communication responsabilité sur licenciés "non volants"	Information	G. Charlon
11.	Point d'info sur SIG	Information	J.P. Gaury
12.	Vol Passion numérique. Point avancement projet, choix du prestataire	Information	S. Maurel
13.	Revue du budget (à préparer pour septembre)	Information	J.C. Bénintende
14.	Questions diverses	Information	M. Joulot

*Fin de réunion : 17h00.*

Le secrétaire général accueille les participants.

Deux sujets importants concernant la gouvernance de la fédération seront débattus au cours de ce comité directeur.

## 1. Point du président

### **Intervenant : J.L. Coste**

Le championnat du Monde de parapente vient de se terminer : il s'est bien déroulé. Le DTN développera un peu plus au cours de cette réunion.

Le renouvellement du contrat de la fédération est en cours. La négociation devrait aboutir au cours de la semaine qui vient.

Au départ une augmentation des primes à hauteur de 50% avait été envisagée. Cette hausse a été ramenée à 20% avec toutefois une limitation de la couverture pour la couverture en responsabilité civile des pratiques encadrées (enseignement et biplace). La fédération a demandé qu'une seconde ligne d'assurance vienne remonter ce plafond.

Aux dernières nouvelles les assureurs seraient mieux disposés à notre égard : nous espérons pouvoir renouveler le contrat pour 2024 aux conditions actuelles. Une réponse devrait nous être faite d'ici la semaine prochaine (S25).

Cette situation est du fait que l'accidentalité en pratique encadrée impacte fortement le contrat en « responsabilité civile » souscrit par la fédération.

## 2. Tableau de bord : licences

### **Intervenant : S. Maurel**

#### **Annexe P2 : Évolution des licences**

Sophie Maurel présente un point sur les licences, établi au 16 juin. Elle rappelle que les chiffres sont disponibles dans l'intranet sur le « tableau de bord ».

Est constaté une augmentation de 2,7% des licences annuelles et des titres de participation délivrés. Le nombre de licences délivrées a baissé pour le delta, augmenté pour le cerf-volant et le boomerang. Il reste stable pour le kite. En parapente est noté un ralentissement des souscriptions des licences.

Il est toutefois encore un peu tôt dans l'année pour faire des projections.  
Nous entamons la phase de délivrance des licences et titres de participation dans les écoles.

## 3. Évolution des statuts et règlements

### **Intervenant : B. Ferry-Wilczek**

#### **Annexe P3 : Évolution des Statuts**

Bruno Ferry-Wilczek remercie tous les membres de la commission Statuts et règlements, qui se sont tous investis pour assurer la mission de révision des statuts pour répondre à la demande du Ministère des Sports.

Il précise que le résultat du travail de la commission n'a pas été présenté au bureau directeur qui n'a donc pas eu l'occasion de se prononcer sur les directions envisagées par la commission.

Seules les problématiques relatives à la parité seront abordées au cours de cette réunion.

La modification des statuts doit être réalisée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

S'ensuivra une mise à jour des statuts des ligues afin d'y intégrer la parité et une simplification de ceux des CDVLS.

Pour rappel le Bureau directeur souhaite convoquer une assemblée extraordinaire à l'automne 2023 pour valider

les statuts afin de répondre à la demande du code du Sport, et une assemblée générale ordinaire en mars 2024 pour procéder aux élections pour la nouvelle olympiade.

Bruno Ferry-Wilczek présente au comité directeur les grandes lignes du projet.

Dans un premier temps la commission s'est appliquée à définir les instances dirigeantes de la fédération.

L'instance dirigeante donne la direction et administre. Selon nos statuts actuels :

- le bureau directeur (BD) et comité directeur (CD) sont des instances dirigeantes,
- l'Assemblée des présidents de ligue (APL) n'est pas une instance dirigeante, son rôle est d'animer les ligues,
- les cinq comités nationaux (CN) composés d'élus organisent et administrent leur discipline : les CN font donc partie des instances dirigeantes de la FFVL.

Pour respecter la demande du Ministère des Sports il faut mettre en place la totale parité dans toutes les instances dirigeantes. Les différentes possibilités sont décrites dans le document présenté en séance.

Actuellement chaque comité national élit ses représentants au nombre de 6.

Instaurer la parité dans les CN suppose que chaque CN élit 8 représentants : 4 hommes et 4 femmes avec le risque de postes vacants faute de candidats.

Pour échapper à la notion de parité il faudrait :

- soit supprimer le caractère décisionnel de chaque CN. Le CD valide les projets présentés par les CN.
- soit supprimer la notion d'élection.

La commission préconise de supprimer la notion d'élection : les membres de chaque CN sont désignés par le CD. Les CN ont un fonctionnement semblable à celui d'une commission.

Chaque président de CN est invité permanent au CD.

La réflexion sur le mode d'élection du CD amène à envisager 5 possibilités :

- maintenir le scrutin uninominal avec 50% pour chaque sexe avec un risque de sièges vides,
- scrutin par binôme (Homme/Femme) qui implique la parité dès l'origine mais qui présente un risque de démotivation des candidats devant chercher un partenaire ou favoriser des candidatures de complaisance. Risque de démotivation ou candidature de complaisance,
- scrutin de liste qui présente les mêmes inconvénients que le scrutin par binôme,
- scrutin de liste pour l'exécutif : le candidat briguant le poste de président compose son équipe. Cette solution a l'inconvénient de déséquilibrer la parité si les membres de l'exécutif sont en nombre impair ou ne respecte pas la parité.

La commission préconise de rester sur le schéma actuel et de maintenir le scrutin uninominal.

Actuellement le BD est une instance dirigeante pour laquelle il faudrait donc mettre en place la parité. Il est difficile d'envisager un bureau paritaire parce qu'il faut trouver des compétences et des vocations pour intégrer cette instance. Par ailleurs on ne peut pas maîtriser le sexe des présidents de l'APL et des CN membres du BD. La commission des statuts préconise pour échapper à l'obligation de la parité d'ôter au bureau directeur son rôle décisionnaire et lui donner un rôle de conseil de l'exécutif.

## **DÉBAT**

Le secrétaire général rappelle les objectifs de la modification des Statuts : répondre aux attentes de la loi en sauvegardant l'autonomie des disciplines tout en restant si possible dans la simplicité.

Questions auxquelles il faut répondre : Définir le rôle du BD ? Quel sera le mode d'élection du CD ? Comment seront désignés les CN ?

Une réunion du BD se tiendra le 30 juin afin de faire une synthèse du débat d'aujourd'hui et de revenir vers le CD avec une proposition.

Un tableau récapitulatif des avantages et des inconvénients des différentes possibilités est en cours d'écriture.

Envisager qu'un binôme H/F (Homme/Femme) représente chaque CN, est une piste intéressante même si elle a pour effet d'augmenter le nombre de membres du CD.

Le fonctionnement des CN comme une commission « technique » permettrait à chaque discipline de garder son autonomie : se réunir en interne pour solutionner ses problèmes particuliers. La majorité des membres du CD y sont favorables.

Il faudrait alors qu'au moins une femme soit nommée dans chaque CN.

Plutôt que la parité à chaque niveau, il faudrait mieux identifier et intégrer des talents et des compétences féminins. La problématique reste de trouver des femmes motivées pour s'impliquer dans les instances dirigeantes. Quelle communication est à mettre en œuvre pour intéresser des femmes ?

Est-ce que la nomination des CN par le CD ne pourrait pas être comprise comme un détournement de la parité ? Bruno Ferry-Wilczek rassure sur ce point : d'autres fédérations ont déjà ce type de fonctionnement.

Le DTN rappelle qu'actuellement les CN n'ont pas tous la même procédure d'élection et qu'il faut en tenir compte dans la décision à prendre.

Au cours du débat la question de la représentation de l'APL au CD est posée. La majorité des membres du CD se prononce pour que l'APL reste représentée au sein du CD.

Avoir des postes vides au CD n'est pas la solution.

Un scrutin de liste comme mode d'élection du CD semblerait une bonne solution. Pour autant la démotivation des élus peut amener à un fonctionnement par un triumvirat. L'important reste donc la motivation des élus.

Certains membres du CD restent attachés à la notion de groupe politique décisionnaire panaché. Créer un pouvoir concentré sur seulement 3 ou 4 personnes ne leur apparaît pas satisfaisant, parce que pas représentatif des licenciés et de la démocratie.

Dans le cas où le BD deviendrait un bureau fédéral, le rôle du CD prendrait de l'importance, faut-il donc envisager de le réunir plus souvent ?

Le BD a pris note de toutes ces remarques et va travailler à fixer les orientations qui seront proposées au CD. Il faut avoir une représentativité la plus démocratique possible au sein de nos instances dirigeantes. Il faut se faire confiance les uns les autres afin de garder la cohésion de notre système et avoir une gouvernance efficiente.

#### 4. Mission « sécurité en pratique encadrée »

**Intervenants : F. Levoyer**

**Annexe P4 : Présentation TRAJECTOIRE et rapport final TRAJECTOIRE**

**Annexe : J. P. Gallat**

Fabrice Levoyer présente les conclusions de la mission confiée par le Comité directeur, d'analyse de l'accidentalité en pratique encadrée (enseignement et biplace) et son impact assurantiel.

Il a mené cette mission en collaboration avec Jean-François Chapuis (formateur à l'ENSA et moniteur professionnel) et Jean-Philippe Gallat (membre du CD). Il est lui-même pilote à Air France et en charge de la formation à Air France.

Il remercie toutes les personnes qui ont été interrogées pour leur participation à cette étude.

L'augmentation des accidents en pratique encadrée a pour effet d'augmenter les indemnités au titre de la couverture en responsabilité civile, et par conséquent sur la pérennité du contrat d'assurance de la FFVL. Elle a

également un impact notoire dans les médias : cela contribue à décrire nos disciplines comme des activités sportives risquées.

L'organisation actuelle de la fédération est de type silos : chacun œuvre dans son coin, ignorant le travail des autres. L'idée est donc de proposer de mettre en place une organisation synergique connectée.

La culture du parapente est celle du pionner. Cela nous a amené à la culture de gestion des risques qui ne correspond pas au pratiquant. Celui-ci a une approche fataliste qui consiste « à savoir mais à vouloir ignorer », à se dire « on verra bien ».

Le groupe de travail propose d'évoluer vers un système collectif et transversal de communication et de partage selon 5 axes décrits dans le document de présentation annexé :

1. création du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) dont le but est de regrouper les questions de sécurité, de communiquer et de faire des recommandations. L'idée est de responsabiliser au maximum les pilotes.
2. réinvestir la formation des encadrants en partenariat avec les organismes de formation, afin que le produit « moniteur » réponde aux besoins du terrain répertoriés par la fédération.
3. Organisation du biplace commercial avec la mise en place de Directeurs des vols,
4. Evolution des règles et recommandation afin de sécuriser la formation dans les écoles ;
5. Proposer un système assurance responsabilisant.

Agir maintenant pour ne pas subir demain, pour ne pas être contraint ni pas les assureurs ni pas l'État demain.

Jean-Philippe Gallat rajoute que les écoles ont bien accueilli la démarche avec un certain scepticisme toutefois. L'ensemble du secteur est prêt à se lancer sur cette méthodologie.

### **Débat :**

Le compte-rendu est bien accueilli par les membres du comité directeur qui remercie le groupe de travail.

La mise en place des recommandations du groupe de travail doit se faire en collaboration avec la commission Formation dont Pierre Braems est le président.

Une remarque a été faite concernant la définition de « vol libre » : ne faudrait-il pas réfléchir à voir comment cette expression est réellement perçue ?

La liberté ne peut pas être opposée à la sécurité.

La liberté ne donne pas le droit de faire n'importe quoi, n'importe comment. Elle suppose aussi de ne pas nuire à autrui. En parapente on devient libre en augmentant ses compétences.

D'après leurs réponses, des OBLs (organismes à but lucratif) semblent demandeurs de régulation. Fabrice Levoyer est questionné pour savoir si les écoles interrogées étaient représentatives de l'ensemble du réseau. Fabrice Levoyer indique que tous les OBLs interrogés ont répondu de la même façon et que par conséquent la réponse est représentative de la profession. Jean-Philippe Gallat indique que dix structures ont été questionnées.

Le groupe de travail a interrogé des structures de parapente et de delta. Il n'a pas contacté d'OBL de kite. Bénédicte Lavaut présidente du CNK (Comité National Kite) indique qu'une commission Sécurité existe au sein du CNK. Elle est composée d'élus et de personnes présentes sur le terrain. Depuis deux ans le CNK communique sur la sécurité. Un référentiel a été mis à jour en collaboration les secouristes du secteur. Pour le CNK, le SGS doit être transdisciplinaire. C'est aussi une demande des moniteurs et des écoles de kite.

La question de savoir si le SGS devait être statutaire ou pas s'est posée. Pour certain ce serait une erreur : le SGS doit être une commission.

Pour d'autres il est important qu'il le soit pour poser les indicateurs adéquats pour que les accidents diminuent.

Le DTN partage l'analyse du groupe de travail : organisation de type silos et fatalisme. C'est la culture sur laquelle la fédération s'est construite. Aujourd'hui elle accueille de nouveaux venus qui sont éloignés de cette culture de pionniers. La difficulté que la FFVL va rencontrer sera de se donner les compétences et les moyens de ses ambitions. Concernant la formation professionnelle les outils existent. Mais nous sommes moins présents sur les formation faute de moyen humain.

En effet aujourd'hui les moyens humains mis à la disposition des fédérations diminuent. Comment visiter les écoles ? comment mieux investir les formations ?

Jeff Fauchier indique que la commission Hand'Icare intervient dans la formation professionnelle.

La sécurité n'est pas le sujet que de la pratique encadrée, c'est aussi celui de la pratique de loisir.

C'est en pratique encadrée qu'on est le plus sécuritaire. Mais il s'avère que la pratique encadrée a un impact plus important sur la couverture en responsabilité civile.

La qualité de l'enseignement dans le réseau des écoles de vol libre est bonne. Par contre les écoles se heurtent de plus en plus à une mentalité de consommation. Il faut plus que 8 jours de stage pour devenir un pilote autonome. Il est frustrant pour le moniteur de voir partir dans la nature un stagiaire insuffisamment formé. Cette contrainte dans le temps incite parfois à la prise de risque du moniteur pour montrer un exercice de plus, former un peu plus.

Par ailleurs les écoles sont en pénurie d'enseignants au profit du biplace qui est plus rémunérateur. Lorsque les biplaceurs sont poussés au profit la sécurité du passager s'en trouve diminuée.

Comment articuler la commission Sécurité avec le SGS ? Est-ce que les deux commissions peuvent et doivent coexister ?

Doit-on envisager un fonctionnement du SGS indépendant de l'instance dirigeante à l'instar du Comité d'Éthique Fédéral ?

Concernant les assurances, les membres du comité directeur pensent qu'il faudrait réfléchir pour revoir la répartition des primes d'assurance.

Le BD a pris note des remarques de chacun.

## **5. Organisation du congrès 2023**

**Intervenant : M. Joulot**

**Annexe P5 : Congrès FFVL**

Cet évènement est organisé les 18 et 19 novembre 2023 à Annecy sur le thème « découvrir, se former et progresser en sécurité avec la FFVL ». Eric Irvoas est en charge de son organisation.

Le budget envisagé s'élève à 45 000 €

Il s'agit de s'appuyer sur les différentes réunions organisées à l'automne chaque année, pour renforcer les échanges entre les différentes commissions et comités nationaux.

Gilbert Veber demande si la commission Tracté pourrait y être invitée. Il faudrait prévoir un atelier « Tracté ». Jean-Louis Coste indique que c'est le premier évènement de cette envergure qui est organisé. Il ne sera forcément pas parfait et peut générer des frustrations.

Véronique Gensac demande quels sont les moyens de communication à mettre en œuvre pour ce congrès.

## 6. Suite signature convention rapaces

**Intervenant : S. Ouldali**

### **Annexe P6 : Convention rapaces**

Une convention concernant le gypaète barbu vient d'être signée le 22 mai 23 à Chamoux avec des acteurs de la protection des oiseaux. Cette convention est importante pour protéger cette espèce vulnérable. Il faut faire un effort.

Les engagements pris par la FFVL sont de :

- communiquer sur l'existence de la convention, y compris dans la formation,
- éditer une carte des zones de sensibilité majeure (ZSM) actives à contourner,
- participer à la création de nouvelles ZSM.

Il faudrait mettre en place avant septembre 2023 une cellule « rapaces » qui aura pour mission de communiquer avec les référents « espèces » locaux pour signaler un empêchement et, de participer aux négociations concernant la création de ZSM.

Cette cellule « rapaces » recevrait l'appui des techniciens SIG.

Question : qui pilotera cette cellule ? Faut-il faire un appel à candidature ?

Il faut définir la liste des ZSM qu'on veut basculer sur le SIG, et a minima pour respecter la convention signée faire figurer les ZSM liées au gypaètes. Pierre Matthieu de SpotAir peut intégrer les données liées aux ZSM. Pour l'instant on cartographie les ZSM liées au gypaète.

Le 10 juillet 2023, pour célébrer la convention, la FFVL est invitée à baptiser un poussin. Le président du club de Morzine représentera la FFVL.

En interne il faut créer une adresse mail générique et harmoniser la page du site web fédéral.

Le DTN rappelle qu'il avait été demandé à la FFVL d'également sanctionner les contrevenants à la convention. La fédération a convaincu les organismes naturalistes de ne pas le faire.

Toutefois, il reste des activités (par exemple la CFD) pour lesquelles il est possible de mettre en évidence des infractions qui seront publiques et visibles. Il est important de rester prudent sur ce point.

Une infraction de survol d'une ZSM active a été relevée par un garde forestier. Sur conseil de notre avocat, compte-tenu du contexte actuel, le contrevenant a refusé le PV. Il va donc être jugé. Il convient de suivre ce dossier. La ZSM n'était pas signalée et l'oiseau n'a pas été dérangé.

## 7. Engagements écoresponsables Ministère Jeunesse et Sports

**Intervenant : S. Ouldali**

### **Annexe P7 : Charte des 15 engagements**

Les fédérations devront signer la charte des 15 engagements écoresponsables en septembre 2023.

Il faudra atteindre les engagements, liés à l'activité du siège de la FFVL, d'ici 4 ans.

Il faut prévoir un investissement en temps et financier pour travailler sur le sujet.

Dans un premier temps Sonia Ouldali avec le soutien de Sophie Maurel va déchiffrer et étudier la charte afin d'envisager le programme à mettre en place pour la réalisation des engagements.

Sept engagements pourraient être sources de surcharge de travail ou difficiles à suivre – signalés en jaune dans le document annexé.



## 8. Premier retour sur championnat du Monde Parapente

**Intervenant : Y. Goueslain**

**Annexe P8 : Retour sur le Championnat du Monde de parapente**

Le DTN présente un Pré-bilan du championnat du Monde de parapente axé sur l'accidentalité de l'évènement. Un comité de pilotage dont la réunion est prévue mi-juillet qui complètera ce compte-rendu.

La mission d'organiser le championnat du monde de parapente a été confiée à Air Évènement dont Philippe Roéa est responsable.

La dernière manifestation de cette importance organisée par la France datait de 32 ans.

Le championnat du Monde a été un succès aussi bien en terme de participation : 49 pays pour 150 pilotes dont 12 femmes, qu'en terme de manches courues : 9 sur les 11 envisagées.

Ce fut un challenge ambitieux et lourd de contraintes à respecter : la compétition s'est déroulée sur 3 départements avec plusieurs décollages possibles. L'organisateur a fait de gros efforts pour adapter les épreuves.

Lors de la compétition ont eu lieu 11 accidents de gravité 1 ou 2 et 7 incidents sans gravité. Ces accidents se sont concentrés en début et milieu de compétition et ont concerné 14 nationalités.

Cela fait plus de 20 ans que les compétitions de catégorie 1 sont organisées en plaine avec une stratégie de vol plus simple. Les compétiteurs sont peu habitués aux problématiques de vol de montagne.

La CIVL réfléchit pour tirer les leçons de cette expérience et peut-être modifier le mode de sélection.

La compétition a été suivie par une Web TV, animée par Philippe Moreau et Frédérique Bangué (championne d'athlétisme).

Le résumé de chaque manche sur les réseaux sociaux d'Antoine Dupont a été très apprécié.

Dana de Ligne bleue et Anne Combié proposent de faire un bilan au prochain CD.

L'organisateur est un peu inquiet au sujet du financement attendu via les ateliers de vente et la buvette, qui est un peu moins important qu'attendu.

Philippe Roéa arrête son investissement. Qui peut prendre sa relève ?

## 9. Retour sur commission PSF/ANS

**Intervenant : Y. Goueslain**

**Annexe P9 : Com. ANS**

Le budget alloué en 2023 s'élevait à 230 000 €  
104 structures ont transmis des demandes pour 272 actions.

L'exercice est contraint. La part des clubs à l'horizon 2024 devra être de 50%. Le minimum d'aide financière est de 1500 €

Il ressort de la comparaison des sommes allouées aux structures entre 2019 et 2023 que les gros perdants sont les CDVL.

La promotion d'évènement « découverte » est en diminution. Les demandes de subvention pour les publics

ciblés et les sites sont en augmentation.

Pour 24, les critères vont évoluer et notamment :

- un plancher minimum de 500 € par action sera fixé,
- pas de priorisation des actions,
- mise en place d'un cerfa pré rempli avec explications afin qu'il soit mieux renseigné.

Remarque : 70 structures clubs ont déposé une demande de subvention. Le montant alloué a tendance à diminuer et les demandes de subvention à augmenter. Il va falloir à un moment donné faire des choix.

## 10. Communication responsabilité sur licenciés « non-volants »

**Intervenant : G. Charlon**

### **Annexe P10 : Responsabilité licence « non-pratiquant »**

La commission des Assurances a été confronté à des questions récurrentes de présidents de club concernant les adhérents non licenciés ou licenciés non-pratiquants.

Afin d'éviter ces questions récurrentes la commission des Assurances souhaiterait qu'un rappel soit fait aux présidents de club.

*« L'adhésion à un club affilié à la FFVL implique la délivrance d'une licence FFVL à l'adhérent qui doit souscrire la licence correspondant à sa pratique du vol libre, compte-tenu de la diversité des activités agréées par la FFVL.*

*La licence « non-pratiquant » est réservée à des personnes qui souhaitent participer à la vie associative du club mais qui ne pratiquent aucune des activités fédérales ou en sont temporairement empêchées pour des raisons médicales. Ex : président du club qui interrompt sa pratique pour raison de santé.*

*Les licenciés « non-pratiquants » ne peuvent pas participer aux sorties club prévues pour des volants (ou kiteurs).*

*En cas d'accident avec un licencié « non-pratiquant » la couverture du Groupement sportif qui garantit la RC des encadrants bénévoles pourraient être remise en cause et la responsabilité personnelle des dirigeants recherchée. »*

La communication pourrait être faite via Nouv'ailes.

En kite des clubs ne licencient pas tous leurs adhérents. Une communication est faite trois fois par an afin de rappeler la règle. Le livret envoyé répertorie les enjeux, les outils disponibles et rappelle les tarifs.

L'information doit être rajoutée à la FAQ.

L'identification des licenciés « non-pratiquants » doit être facilitée pour les présidents de club par le rajout d'un sigle particulier sur le listing des licenciés du club.

La licence « non-pratiquant » ne doit plus être souscrite « en régime libre ». Sa souscription doit faire l'objet de l'intervention du président du club.

Remarque complémentaire : le directeur d'épreuve doit obligatoirement avoir souscrit une licence pratiquant.

Concernant le contrat Maïf, la commission des Assurances rappelle que ce contrat va être résilié. En 2024, les jeunes mineurs participant à une activité découverte de cerf-volant ou boomerang seront couverts par la couverture responsabilité civile de l'encadrant qui devra donc obligatoirement être licencié.

## 11. Point d'info sur SIG

**Intervenant : J. P. Gaury et Pierre Matthieu en visio**

**Annexe P6 : Point SIG (Système d'Information Géographique)**

Jean-Pierre Gaury présente un point sur la mise en place du SIG et explique comment s'organise le système et quels sont les accès.

## 12. Vol Passion numérique – point avancement projet, choix du prestataire

**Intervenant : S. Maurel**

**Annexe P12 : Vol Passion**

Sophie Maurel fait le retour sur l'appel d'offre. Le choix s'est porté sur AlpyDev.

Antoine Dupont a commencé à travailler sur l'architecture du site : les travaux avancent bien pour un 1<sup>er</sup> numéro en septembre avant la Coupe Icare.

En attendant, Nouv'ailes est le relai adéquat pour communiquer.

## 13. Revue du budget (à préparer pour septembre)

**Intervenant : J. C. Benintende**

Le trésorier demande que les actions non réalisées lui soient indiquées.

Un point budget est prévu en septembre.

Il informe d'un retour favorable pour l'acquisition à Doussard.

Stéphanie a mis le budget en ligne.

Les membres du CD vont recevoir leur code d'accès et un support d'aide pour pouvoir utiliser l'application de gestion des notes de frais « notilus ».

## 14. Questions diverses

**Intervenant : M. Joulot**

Pas de question.

## RELEVÉ D'INFORMATIONS

13 présents, 7 représentés et 3 absents.

	Sujet	Type	Intervenant(s) Résumé
1.	Point du président	Info	J.L. Coste Le championnat du monde de parapente a été un succès. Le renouvellement du contrat de la FFVL est en cours de négociation. Une réponse des assureurs est attendue pour la semaine prochaine (S 25)
2.	Tableau de bord : licences	Info	S. Maurel Augmentation de 2,7% des licences et titres de participation délivrés au 16 juin. Il est toutefois encore un peu tôt dans l'année pour faire des projections.
3.	Évolution des statuts et règlements	Info	B. Ferry-Wilczek Présentation des différentes possibilités d'intégrer la parité dans nos statuts. Le CD a débattu. Le BD qui se réunit le 30 juin, va étudier les remarques de chacun et fera une proposition au CD.
4.	Mission "sécurité en pratique encadrée"	Info	F. Levoyer présente les conclusions du groupe de travail missionné pour analyser l'accidentalité en pratique encadrée et l'impact assurantiel. Le groupe de travail préconise d'évoluer vers un système collectif et transversal de communication et de partage en 5 axes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'un SGS pour regrouper, communiquer et faire des recommandations sur la sécurité de nos activités,</li> <li>- réinvestir la formation des encadrants en partenariat avec les organismes de formation,</li> <li>- organiser le biplace commercial avec des directeurs de vols</li> <li>- faire évoluer les règles et recommandation pour sécuriser la formation dans les écoles,</li> <li>- proposer un système d'assurance responsabilisant.</li> </ul>
5.	Organisation du congrès 2023	Info	M. Joulot Le congrès aura lieu le 18 et 19 novembre à Annecy. Il a pour objectif de renforcer les échanges en CN et commissions.
6.	Suite signature convention rapaces	Info	S. Ouldali Une convention concernant le gypaète barbu a été signée entre la fédération et des organismes naturalistes. La FFVL s'est engagée à communiquer sur les ZSM actives.
7.	Engagements écoresponsables MJS	Info	S. Ouldali La fédération a été informée qu'en septembre 2023 il faudra signer la charte des 15 engagements écoresponsables. Sonia Ouldali et Sophie Maurel vont lire la charte afin d'envisager comment mettre en place sa réalisation sur les 4 ans à venir.
8.	Premier retour sur championnat du Monde Parapente	Info	Y. Goueslain Le championnat du monde a été un succès. Le DTN fait un pré-bilan concernant l'accidentalité de cet évènement. Les compétiteurs sont peu habitués à gérer le vol de montagne, cela a rendu la compétition plus difficile.

9.	Retour info sur commission PSF/ANS	Info	<p>Y. Goueslain</p> <p>Une enveloppe de 233 000 €a été distribuée à 104 structures pour 272 actions.</p> <p>En 2024 les critères vont évoluer : une plancher minimum de 500€par action sera fixé, le cerfa devra être mieux renseigné, pas de priorisation des actions.</p>
10.	Communication responsabilité sur licenciés “non volants”	Info	<p>G. Charlon</p> <p>La commission des Assurances demande qu’une information soit faite aux présidents de club pour leur rappeler que la licence « non-pratiquant » est réservée à des personnes ne pratiquant aucune activité.</p> <p>La question va être rajoutée à la FAQ,</p> <p>La licence « non-pratiquant » devra être délivrée par l’intermédiaire du président de club,</p> <p>Les licenciés non-pratiquant seront identifiés par un sigle particulier sur le listing dans l’intranet des clubs.</p> <p>Le contrat Maif va être résiliée. Les mineurs en découverte cerf-volant et boomerang seront assurés via leur encadrant sous réserve que celui-ci soit licencié de la FFVL.</p>
11.	Point d’info sur SIG	Info	<p>J. P. Gaury</p> <p>Présentation de l’organisation du SIG et des accès.</p>
12.	Vol Passion numérique. Point avancement projet, choix du prestataire	Info	<p>S. Maurel</p> <p>Le choix du prestataire est arrêté : AlpyDev.</p> <p>Antoine Dupent a commencé à travailler sur l’architecture du site. Le 1<sup>er</sup> numéro numérique est prévu pour septembre 2023.</p>
13.	Revue du budget (à préparer pour septembre)	Info	<p>J.C. Bénintende</p> <p>Le trésorier demande d’être informé des actions non réalisées en 2023.</p> <p>L’acquisition sur Doussard est en bonne voie.</p> <p>Les membres du CD vont recevoir leur code et un support d’aide pour utiliser le logiciel de gestion des notes de frais « notilus »</p>